



Arles Crau Camargue Montagnette

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 25 JUILLET 2024

PROCÈS-VERBAL



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_116-DE



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

## JEUDI 25 JUILLET 2024

**CC2024\_116** : Assemblées / Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 18 juillet 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Madame Anne-Laure DEFIANAS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Dominique BONNET, Madame Eva CARDINI, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Monsieur Olivier DEBICKI, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy LUPERINI, Madame Nathalie MACCHIAYME, Madame Clotilde MADELEINE, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Michel NAVARRO, Monsieur Davy NIGUES, Madame Françoise PAMS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Erick SOUQUE

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Paule BIROT-VALON (pouvoir donné à Madame Eva CARDINI)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Séverine DELLANEGRA (pouvoir donné à Monsieur Julien BESANÇON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Monsieur Rémy JACQUOT)
- Madame Mandy GRAILLON (pouvoir donné à Monsieur Gérard QUAIX)
- Monsieur Frédéric IMBERT (pouvoir donné à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Madame Dominique BONNET)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Madame Laurie PONS (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Pierre RAVIOL (pouvoir donné à Madame Sophie ASPORD)

### Étaient absents excusés:

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Cyril GIRARD



Arles Crau Camargue Montagnette

- Madame Olga MARTINEZ

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_116-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Julien BESANÇON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Julien BESANÇON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2024**

**CC2024\_116** : Assemblées / Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rapporteur : Monsieur Patrick DE CAROLIS

Nomenclature ACTES : 5.7

*Il s'agit de prendre acte, après en avoir débattu, du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, suite au contrôle coordonné des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) et de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer sur les exercices 2018 et suivants. Ledit contrôle s'inscrit dans le cadre de l'enquête commune aux juridictions financières relative à la prise en compte des aléas et risques naturels dans l'aménagement du littoral méditerranéen.*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 243-5 et L 243-6 du Code des juridictions financières ;

Par courrier en date du 11 juillet 2024, la Présidente de la Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur a transmis au Président de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette le rapport d'observations définitives.

Conformément à l'article L 243-6 du Code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante, il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.

Considérant le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes PACA suite au contrôle coordonné des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération ACCM et de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer sur les exercices 2018 et suivants, étant précisé que ledit contrôle s'inscrit dans le cadre de l'enquête commune aux juridictions financières relative à la prise en compte des aléas et risques naturels dans l'aménagement du littoral méditerranéen ;

Considérant que ce rapport, joint à la convocation des membres du conseil communautaire, doit donner lieu à un débat ;

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**ARTICLE UNIQUE - PRENDRE ACTE**, après en avoir débattu, de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE LA DÉLIBÉRATION.**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024  
Reçu en préfecture le 25/07/2024  
Publié le   
ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_116-DE

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**

Signé électroniquement par : Patrick DE CAROLIS  
Date de signature : 25/07/2024  
Qualité : Signature Délibérations





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_117-DE



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

## JEUDI 25 JUILLET 2024

**CC2024\_117** : Finances / Opération "Aménagement du réseau ACCM THD vers Boulbon et St Pierre de Mézoargues"- Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 18 juillet 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Madame Anne-Laure DEFIANAS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Dominique BONNET, Madame Eva CARDINI, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Monsieur Olivier DEBICKI, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy LUPERINI, Madame Nathalie MACCHIAYME, Madame Clotilde MADELEINE, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Michel NAVARRO, Monsieur Davy NIGUES, Madame Françoise PAMS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Erick SOUQUE

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Paule BIROT-VALON (pouvoir donné à Madame Eva CARDINI)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Séverine DELLANEGRÀ (pouvoir donné à Monsieur Julien BESANÇON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Monsieur Rémy JACQUOT)
- Madame Mandy GRAILLON (pouvoir donné à Monsieur Gérard QUAIX)
- Monsieur Frédéric IMBERT (pouvoir donné à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Madame Dominique BONNET)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Madame Laurie PONS (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Pierre RAVIOL (pouvoir donné à Madame Sophie ASPORD)

### Étaient absents excusés:



Arles Crau Camargue Montagnette

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Olga MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Julien BESANÇON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Julien BESANÇON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_117-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2024**

**CC2024\_117 :** Finances / Opération "Aménagement du réseau ACCM THD vers Boulbon et St Pierre de Mézoargues"- Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

Rapporteur : Monsieur Roland PORTELA

Nomenclature ACTES : 7.5

*La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement d'ACCM, notamment dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).*

*Le projet d'extension du réseau ACCM THD vers Boulbon et St Pierre de Mézoargues permettra de raccorder les bâtiments publics de ces 2 communes à la fibre intercommunale.*

*Il fait partie de l'enjeu 1 du CRTE « un développement économique équilibré et innovant ».*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération CC2021\_159 du 8 décembre 2021 « Contrat de relance et de transition écologique » (CRTE) ;

Considérant la nécessité d'un soutien financier de l'État dans le cadre de la DSIL 2024 pour l'opération « Aménagement du réseau ACCM THD vers Boulbon et Saint Pierre de Mézoargues » ;

Considérant le plan de financements prévisionnel suivant :

| Dépenses HT             |                    | Recettes HT      |                    |             |
|-------------------------|--------------------|------------------|--------------------|-------------|
| Interconnexions Boulbon | 15 023,10 €        | Etat - DSIL 2024 | 30 419,60 €        | 80%         |
| Interconnexions SPM     | 23 001,40 €        |                  |                    |             |
|                         |                    | Autofinancement  | 7 604,90 €         | 20%         |
| <b>Total</b>            | <b>38 024,50 €</b> | <b>Total</b>     | <b>38 024,50 €</b> | <b>100%</b> |

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - APPROUVER** la réalisation de ce projet et son plan de financement ;

**2 - SOLLICITER** le financement de l'État au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 30 419,60 € ;

**3 - AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**4 - PRÉCISER** que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_117-DE

**Pour (41) :** Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Anne-Laure DEFIANAS, Catherine BALGUERIE-RAULET, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Dominique BONNET, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Patrick DE CAROLIS, Claire DE CAUSANS, Olivier DEBICKI, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Nicolas KOUKAS, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Guy LUPERINI, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Serge MEYSSONNIER, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Françoise PAMS, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Mohamed RAFAI, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**



Arles Crau Camargue Montagnette

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

## JEUDI 25 JUILLET 2024

**CC2024\_118** : Finances / Opération "Etudes et mission de maîtrise d'œuvre - Phase 2 des Papèteries Etienne"- Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 18 juillet 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Madame Anne-Laure DEFIANAS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Dominique BONNET, Madame Eva CARDINI, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Monsieur Olivier DEBICKI, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy LUPERINI, Madame Nathalie MACCHIAYME, Madame Clotilde MADELEINE, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Michel NAVARRO, Monsieur Davy NIGUES, Madame Françoise PAMS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Erick SOUQUE

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Paule BIROT-VALON (pouvoir donné à Madame Eva CARDINI)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Séverine DELLANEGRA (pouvoir donné à Monsieur Julien BESANÇON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Monsieur Rémy JACQUOT)
- Madame Mandy GRAILLON (pouvoir donné à Monsieur Gérard QUAIX)
- Monsieur Frédéric IMBERT (pouvoir donné à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Madame Dominique BONNET)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Madame Laurie PONS (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Pierre RAVIOL (pouvoir donné à Madame Sophie ASPORD)

### Étaient absents excusés:

- Madame Lucie BARZIZZA



Arles Crau Camargue Montagnette

- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Olga MARTINEZ

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_118-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Julien BESANÇON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Julien BESANÇON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2024**

**CC2024\_118 :** Finances / Opération "Etudes et mission de maîtrise d'œuvre - Phase 2 des Papèteries Etienne"- Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel JALABERT

Nomenclature ACTES : 7.5

*La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement d'ACCM, notamment dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).  
Ce projet inscrit dans la convention ORT (Opération de revitalisation du territoire) fait partie de l'enjeu 1 du CRTE « un développement économique équilibré et innovant ».  
Cette seconde phase correspond au développement d'un parc d'activité permettant de redéployer une offre foncière économique sur le site des anciennes papeteries, avec une première tranche relative aux études préliminaires et à la maîtrise d'œuvre.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération CC2021\_159 du 8 décembre 2021 « Contrat de relance et de transition écologique » (CRTE) ;

Considérant l'élaboration d'un plan guide à l'échelle de l'ensemble du site des papèteries (24ha) a été finalisé fin novembre 2023. La proposition retenue est de développer un projet de recomposition urbaine en Rive droite du Rhône qui valorise le patrimoine bâti industriel tout en respectant et valorisant le patrimoine écologique et l'histoire des lieux, afin de développer à terme un quartier économique majeur cohérent et reconnecté au centre-ville et au quartier Trinquetaille.

Considérant que le montant prévisionnel des travaux a été estimé dans le cadre de l'élaboration du plan guide à 3 248 000 € HT et que les travaux débuteront en 2026.

Considérant que l'étude de maîtrise d'œuvre débutera en 2024 et qu'elle s'accompagnera d'études complémentaires (géomètre, études de géotechnie, diagnostics...).

Considérant la nécessité d'un soutien financier de l'État dans le cadre de la DSIL 2024 pour l'opération « Études et mission de maîtrise d'œuvre - Phase 2 des Papèteries Étienne - Aménagement d'un parc d'activité et d'une zone de plein air et de loisirs » ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le



ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_118-DE

| Dépenses HT                |                     | Recettes HT      |                     |             |
|----------------------------|---------------------|------------------|---------------------|-------------|
| Etudes et Maîtrise d'œuvre | 157 820,00 €        | Etat - DSIL 2024 | 126 256,00 €        | 80%         |
|                            |                     |                  |                     |             |
|                            |                     | Autofinancement  | 31 564,00 €         | 20%         |
| <b>Total</b>               | <b>157 820,00 €</b> | <b>Total</b>     | <b>157 820,00 €</b> | <b>100%</b> |

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - APPROUVER** la réalisation de ce projet et son plan de financement ;
- 2 - SOLLICITER** le financement de l'État au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 126 256,00 € ;
- 3 - AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 4 - PRÉCISER** que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2024 du budget annexe des Papeteries Étienne.

**Pour (41) :** Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Anne-Laure DEFIANAS, Catherine BALGUERIE-RAULET, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Dominique BONNET, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Patrick DE CAROLIS, Claire DE CAUSANS, Olivier DEBICKI, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Nicolas KOUKAS, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Guy LUPERINI, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Serge MEYSSONNIER, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Françoise PAMS, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Mohamed RAFAI, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le



ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_119-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

## JEUDI 25 JUILLET 2024

**CC2024\_119** : Finances / Opération "Mobilier urbain transport et mobilité durable" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 18 juillet 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Madame Anne-Laure DEFIANAS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Dominique BONNET, Madame Eva CARDINI, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Monsieur Olivier DEBICKI, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy LUPERINI, Madame Nathalie MACCHIAYME, Madame Clotilde MADELEINE, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Michel NAVARRO, Monsieur Davy NIGUES, Madame Françoise PAMS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Erick SOUQUE

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Paule BIROT-VALON (pouvoir donné à Madame Eva CARDINI)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Séverine DELLANEGRA (pouvoir donné à Monsieur Julien BESANÇON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Monsieur Rémy JACQUOT)
- Madame Mandy GRAILLON (pouvoir donné à Monsieur Gérard QUAIX)
- Monsieur Frédéric IMBERT (pouvoir donné à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Madame Dominique BONNET)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Madame Laurie PONS (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Pierre RAVIOL (pouvoir donné à Madame Sophie ASPORD)

### Étaient absents excusés:

- Madame Lucie BARZIZZA



Arles Crau Camargue Montagnette

- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Olga MARTINEZ

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_119-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Julien BESANÇON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Julien BESANÇON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2024

**CC2024\_119 :** Finances / Opération "Mobilier urbain transport et mobilité durable" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

Rapporteur : Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA

Nomenclature ACTES : 7.5

*La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement d'ACCM, notamment dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).*

*Cette opération concerne l'implantation de nouveaux poteaux d'arrêt de bus sur les nouvelles lignes ainsi que des bornes d'informations voyageurs. Il est également prévu l'implantation de totems de réparations libre-service favorisant de fait la mobilité douce.*

*Ce projet correspond à l'enjeu 2 du CRTE « un territoire inclusif, solidaire et attractif ».*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération CC2021\_159 du 8 décembre 2021 « Contrat de relance et de transition écologique » (CRTE) ;

Considérant la nouvelle DSP mobilité, il est nécessaire d'implanter de nouveaux poteaux d'arrêt de bus sur les nouvelles lignes ;

Considérant la volonté de développer la mobilité douce, il est nécessaire d'implanter des bornes de réparation vélo pour les utilisateurs ;

Considérant la volonté d'amélioration de l'information voyageurs, de nouvelles bornes seront implantées sur de nouveaux arrêts de bus ;

Considérant la nécessité d'un soutien financier de l'État dans le cadre de la DSIL 2024 pour l'opération « Mobilier urbain transport et mobilité durable » ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses HT             |                    | Recettes HT      |                    |             |
|-------------------------|--------------------|------------------|--------------------|-------------|
| Poteaux                 | 27 997,20 €        | Etat - DSIL 2024 | 65 865,36 €        | 80%         |
| Bornes info voyageurs   | 31 584,50 €        |                  |                    |             |
| Bornes réparation vélos | 22 750,00 €        |                  |                    |             |
|                         |                    | Autofinancement  | 16 466,34 €        | 20%         |
| <b>Total</b>            | <b>82 331,70 €</b> | <b>Total</b>     | <b>82 331,70 €</b> | <b>100%</b> |

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - APPROUVER** la réalisation de ce projet et son plan de financement ;

**2 - SOLLICITER** le financement de l'État au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 65 865,36 € ;



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_119-DE

**3 - AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**4 - PRÉCISER** que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2024 du budget annexe des Transports.

**Pour (41) :** Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Anne-Laure DEFIANAS, Catherine BALGUERIE-RAULET, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Dominique BONNET, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Patrick DE CAROLIS, Claire DE CAUSANS, Olivier DEBICKI, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Nicolas KOUKAS, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Guy LUPERINI, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Serge MEYSSONNIER, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Françoise PAMS, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Mohamed RAFAI, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**



Arles Crau Camargue Montagnette



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

## JEUDI 25 JUILLET 2024

**CC2024\_120** : Finances / Opération "Acquisition de bacs roulants" -  
Demande de financement dans le cadre de la  
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)  
2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 18 juillet 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Madame Anne-Laure DEFIANAS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Dominique BONNET, Madame Eva CARDINI, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Monsieur Olivier DEBICKI, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy LUPERINI, Madame Nathalie MACCHIAYME, Madame Clotilde MADELEINE, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Michel NAVARRO, Monsieur Davy NIGUES, Madame Françoise PAMS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Erick SOUQUE

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Paule BIROT-VALON (pouvoir donné à Madame Eva CARDINI)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Séverine DELLANEGRA (pouvoir donné à Monsieur Julien BESANÇON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Monsieur Rémy JACQUOT)
- Madame Mandy GRAILLON (pouvoir donné à Monsieur Gérard QUAIX)
- Monsieur Frédéric IMBERT (pouvoir donné à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Madame Dominique BONNET)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Madame Laurie PONS (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Pierre RAVIOL (pouvoir donné à Madame Sophie ASPORD)

### Étaient absents excusés:

- Madame Lucie BARZIZZA



Arles Crau Camargue Montagnette

- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Olga MARTINEZ

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_120-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Julien BESANÇON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Julien BESANÇON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2024

**CC2024\_120** : Finances / Opération "Acquisition de bacs roulants" -  
 Demande de financement dans le cadre de la  
 Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)  
 2024

Rapporteur : Madame Annie GUIGUE

Nomenclature ACTES : 7.5

*La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement d'ACCM.*

*Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets ménagers, ACCM a besoin de renouveler son parc de bacs roulants permettant le stockage des déchets, en amont de la collecte, en raison de sa vétusté.*

*De plus, afin d'améliorer les indicateurs de performances en matière de tri des emballages ménagers, l'ambition est d'inciter les producteurs de déchets à plus trier. Dans cet objectif, le déploiement de nouveaux bacs roulants pour le tri des emballages ménagers sera nécessaire.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'un soutien financier de l'État pour l'acquisition de bacs roulant pour le stockage des déchets ménagers ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses HT   |                     | Recettes HT      |                     |             |
|---------------|---------------------|------------------|---------------------|-------------|
| Bacs roulants | 225 525,50 €        | Etat - DSIL 2024 | 180 420,40 €        | 80%         |
|               |                     |                  |                     |             |
|               |                     | Autofinancement  | 45 105,10 €         | 20%         |
| <b>Total</b>  | <b>225 525,50 €</b> | <b>Total</b>     | <b>225 525,50 €</b> | <b>100%</b> |

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - APPROUVER** la réalisation de ce projet et son plan de financement ;
- 2 - SOLLICITER** le financement de l'État au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 180 420,40 € ;
- 3 - AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 4 - PRÉCISER** que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal.

**Pour (41)** : Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Anne-Laure DEFIANAS, Catherine BALGUERIE-RAULET, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Dominique BONNET, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Patrick DE CAROLIS, Claire DE



Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_120-DE

Arles Crau Camargue Montagnette

CAUSANS, Olivier DEBICKI, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Nicolas KOUKAS, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Guy LUPERINI, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Serge MEYSSONNIER, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Françoise PAMS, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Mohamed RAFAI, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le



ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_121-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

## JEUDI 25 JUILLET 2024

**CC2024\_121** : Finances / Opération "Acquisition de conteneurs gros volume" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 18 juillet 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Madame Anne-Laure DEFIANAS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Dominique BONNET, Madame Eva CARDINI, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Monsieur Olivier DEBICKI, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy LUPERINI, Madame Nathalie MACCHIAYME, Madame Clotilde MADELEINE, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Michel NAVARRO, Monsieur Davy NIGUES, Madame Françoise PAMS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Erick SOUQUE

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Paule BIROT-VALON (pouvoir donné à Madame Eva CARDINI)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Séverine DELLANEGRA (pouvoir donné à Monsieur Julien BESANÇON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Monsieur Rémy JACQUOT)
- Madame Mandy GRAILLON (pouvoir donné à Monsieur Gérard QUAIX)
- Monsieur Frédéric IMBERT (pouvoir donné à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Madame Dominique BONNET)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Madame Laurie PONS (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Pierre RAVIOL (pouvoir donné à Madame Sophie ASPORD)

### Étaient absents excusés:

- Madame Lucie BARZIZZA



Arles Crau Camargue Montagnette

- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Olga MARTINEZ

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_121-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Julien BESANÇON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Julien BESANÇON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2024**

**CC2024\_121** : Finances / Opération "Acquisition de conteneurs gros volume" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

Rapporteur : Madame Annie GUIGUE

Nomenclature ACTES : 7.5

*La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement d'ACCM.*

*L'acquisition de conteneurs gros volume permet l'amélioration des indicateurs de performances en matière de tri des emballages ménagers, du verre et du papier, ACCM a pour ambition de déployer de nouveaux équipements « gros volume » en apport volontaire dans des zones dépourvues (QPV grands ensembles).*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'un soutien financier de l'État pour l'acquisition de conteneurs gros volume ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses HT             |                     | Recettes HT      |                     |             |
|-------------------------|---------------------|------------------|---------------------|-------------|
| Conteneurs gros volumes | 416 168,00 €        | Etat - DSIL 2024 | 332 935,00 €        | 80%         |
|                         |                     |                  |                     |             |
|                         |                     | Autofinancement  | 83 233,00 €         | 20%         |
| <b>Total</b>            | <b>416 168,00 €</b> | <b>Total</b>     | <b>416 168,00 €</b> | <b>100%</b> |

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - APPROUVER** la réalisation de ce projet et son plan de financement ;
- 2 - SOLLICITER** le financement de l'État au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 332 935,00 € ;
- 3 - AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 4 - PRÉCISER** que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal.

**Pour (41)** : Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Anne-Laure DEFIANAS, Catherine BALGUERIE-RAULET, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Dominique BONNET, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Patrick DE CAROLIS, Claire DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le



ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_121-DE

CAUSANS, Olivier DEBICKI, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Nicolas KOUKAS, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Guy LUPERINI, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Serge MEYSSONNIER, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Françoise PAMS, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Mohamed RAFAI, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**



Arles Crau Camargue Montagnette

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

## JEUDI 25 JUILLET 2024

**CC2024\_122** : Finances / Opération "Acquisition de composteurs" -  
Demande de financement dans le cadre de la  
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)  
2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 18 juillet 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Madame Anne-Laure DEFIANAS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Dominique BONNET, Madame Eva CARDINI, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Monsieur Olivier DEBICKI, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy LUPERINI, Madame Nathalie MACCHIAYME, Madame Clotilde MADELEINE, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Michel NAVARRO, Monsieur Davy NIGUES, Madame Françoise PAMS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Erick SOUQUE

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Paule BIROT-VALON (pouvoir donné à Madame Eva CARDINI)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Séverine DELLANEGRA (pouvoir donné à Monsieur Julien BESANÇON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Monsieur Rémy JACQUOT)
- Madame Mandy GRAILLON (pouvoir donné à Monsieur Gérard QUAIX)
- Monsieur Frédéric IMBERT (pouvoir donné à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Madame Dominique BONNET)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Madame Laurie PONS (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Pierre RAVIOL (pouvoir donné à Madame Sophie ASPORD)

### Étaient absents excusés:

- Madame Lucie BARZIZZA



Arles Crau Camargue Montagnette

- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Olga MARTINEZ

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_122-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Julien BESANÇON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Julien BESANÇON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2024

**CC2024\_122** : Finances / Opération "Acquisition de composteurs" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

Rapporteur : Madame Annie GUIGUE

Nomenclature ACTES : 7.5

*La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement d'ACCM.*

*Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets visant à la réduction des biodéchets, collectés par le tri à la source des usagers, ACCM met à disposition, depuis plusieurs années, des composteurs à titre gratuit.*

*L'objectif en 2024 est de maintenir cet effort de déploiement en distribuant à minima 1100 composteurs sur le territoire.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'un soutien financier de l'État pour l'acquisition de composteurs pour le tri à la source des biodéchets ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses HT  |                     | Recettes HT      |                     |             |
|--------------|---------------------|------------------|---------------------|-------------|
| Composteurs  | 124 998,60 €        | Etat - DSIL 2024 | 99 998,88 €         | 80%         |
|              |                     | Autofinancement  | 24 999,72 €         | 20%         |
| <b>Total</b> | <b>124 998,60 €</b> | <b>Total</b>     | <b>124 998,60 €</b> | <b>100%</b> |

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 -APPROUVER** la réalisation de ce projet et son plan de financement ;

**2 - SOLLICITER** le financement de l'État au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 99 998,88 € ;

**3 - AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**4 - PRÉCISER** que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal.

**Pour (41)** : Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Anne-Laure DEFIANAS, Catherine BALGUERIE-RAULET, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Dominique BONNET, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Patrick DE CAROLIS, Claire DE CAUSANS, Olivier DEBICKI, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_122-DE

FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Nicolas KOUKAS, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Guy LUPERINI, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Serge MEYSSONNIER, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Françoise PAMS, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Mohamed RAFAI, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_123-DE



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

## JEUDI 25 JUILLET 2024

**CC2024\_123** : Finances / Opération "Surcoût de la mise en conformité des 5 déchèteries du territoire" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 18 juillet 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Madame Anne-Laure DEFIANAS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Dominique BONNET, Madame Eva CARDINI, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Monsieur Olivier DEBICKI, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy LUPERINI, Madame Nathalie MACCHIAYME, Madame Clotilde MADELEINE, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Michel NAVARRO, Monsieur Davy NIGUES, Madame Françoise PAMS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Erick SOUQUE

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Paule BIROT-VALON (pouvoir donné à Madame Eva CARDINI)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Séverine DELLANEGRA (pouvoir donné à Monsieur Julien BESANÇON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Monsieur Rémy JACQUOT)
- Madame Mandy GRAILLON (pouvoir donné à Monsieur Gérard QUAIX)
- Monsieur Frédéric IMBERT (pouvoir donné à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Madame Dominique BONNET)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Madame Laurie PONS (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Pierre RAVIOL (pouvoir donné à Madame Sophie ASPORD)

### Étaient absents excusés:

- Madame Lucie BARZIZZA



Arles Crau Camargue Montagnette

- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Olga MARTINEZ

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_123-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Julien BESANÇON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Julien BESANÇON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2024**

**CC2024\_123 :** Finances / Opération "Surcoût de la mise en conformité des 5 déchèteries du territoire" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

Rapporteur : Monsieur Patrick DE CAROLIS

Nomenclature ACTES : 7.5

*La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement d'ACCM, notamment dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).*

*La mise en conformité des déchèteries du territoire fait partie de l'enjeu 3 du CRTE « tendre vers la transition écologique » et de l'axe 1 du contrat NTDA « gestion et valorisation des déchets ».*

*Une première subvention d'un montant de 374 010€ a été accordée en 2021, mais, du fait de l'augmentation des coûts due à l'inflation et de modifications non substantielles, un surcoût nécessite des financements supplémentaires.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération CC2021\_159 du 8 décembre 2021 « Contrat de relance et de transition écologique » (CRTE) ;

Vu la délibération CC\_171 du 7 décembre 2023 « Signature du contrat régional Nos Territoires d'abord du Pays d'Arles » (NTDA) ;

Considérant la nécessité d'un soutien financier de l'État dans le cadre du surcoût de la mise en conformité des 5 déchèteries du territoire ;

Considérant que la compétence déchets ménagers et assimilés a été transférée des communes vers la communauté d'agglomération ACCM au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette compétence comprend la gestion des déchèteries du territoire (Saint-Martin-de-Crau, Saintes-Marie-de-la-Mer, Raphèle, Trinquetaille, Salin de Giraud, Ségonnaux (fermée), Tarascon et Boulbon) ;

Considérant que sur un total de 8 déchèteries héritées des communes, 5 nécessitent d'être mises en conformité sur la base d'un plan d'investissement annuel ;

Considérant que le coût de cette opération était estimé à 700 000€ HT ;

Considérant le surcoût de cette opération, passant d'un montant de 700 000€ HT à 1 115 986,24€ HT ;

Après diagnostic et chiffrage en 2022-2023 des opérations, le surcoût est détaillé ci-après :

- Redéfinition des travaux à mener (ajout, suppression ou modification).
- Augmentation des coûts avec l'inflation des matières premières et mis à jour des prix.
- Ajout du coût de la maîtrise d'œuvre.



Arles Crau Camargue Montagnette



Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses HT                                     |                       | Recettes HT                       |                       |             |
|---|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------|-------------|
| Etudes et Moe                                   | 66 757,67 €           | Etat - DSIL 2024                  | 189 717,66 €          | 17%         |
| Travaux (terrassment, équipements sécurité,...) | 1 049 228,57 €        | Etat - DSIL 2021                  | 374 010,00 €          | 34%         |
|   |                       | Région -NTDA (hors études et MOE) | 325 260,86 €          | 29%         |
|   |                       | Autofinancement                   | 226 997,72 €          | 20%         |
| <b>Total</b>                                    | <b>1 115 986,24 €</b> | <b>Total</b>                      | <b>1 115 986,24 €</b> | <b>100%</b> |

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - APPROUVER** la réalisation de ce projet et son plan de financement ;
- 2 -SOLLICITER** le financement de l'État au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 189 717,66 €;
- 3 - AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 4 - PRÉCISER** que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal.

**Pour (41) :** Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Anne-Laure DEFIANAS, Catherine BALGUERIE-RAULET, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Dominique BONNET, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Patrick DE CAROLIS, Claire DE CAUSANS, Olivier DEBICKI, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Nicolas KOUKAS, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Guy LUPERINI, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Serge MEYSSONNIER, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Françoise PAMS, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Mohamed RAFAI, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**

Signé électroniquement par : Patrick DE CAROLIS  
Date de signature : 25/07/2024  
Qualité : Signature Délibérations





Arles Crau Camargue Montagnette

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

## JEUDI 25 JUILLET 2024

**CC2024\_124** : Finances / Opération "Rénovation de la déchèterie de Raphèle, Phase 1 études préliminaires" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 18 juillet 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Madame Anne-Laure DEFIANAS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Dominique BONNET, Madame Eva CARDINI, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Monsieur Olivier DEBICKI, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy LUPERINI, Madame Nathalie MACCHIAYME, Madame Clotilde MADELEINE, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Michel NAVARRO, Monsieur Davy NIGUES, Madame Françoise PAMS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Erick SOUQUE

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Paule BIROT-VALON (pouvoir donné à Madame Eva CARDINI)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Séverine DELLANEGRA (pouvoir donné à Monsieur Julien BESANÇON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Monsieur Rémy JACQUOT)
- Madame Mandy GRAILLON (pouvoir donné à Monsieur Gérard QUAIX)
- Monsieur Frédéric IMBERT (pouvoir donné à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Madame Dominique BONNET)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Madame Laurie PONS (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Pierre RAVIOL (pouvoir donné à Madame Sophie ASPORD)

### Étaient absents excusés:

- Madame Lucie BARZIZZA



Arles Crau Camargue Montagnette

- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Olga MARTINEZ

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_124-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Julien BESANÇON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Julien BESANÇON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2024**

**CC2024\_124 :** Finances / Opération "Rénovation de la déchèterie de Raphèle, Phase 1 études préliminaires" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard QUAIX

Nomenclature ACTES : 7.5

*La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement d'ACCM, notamment dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).*

*La rénovation de la déchèterie de Raphèle fait partie de l'enjeu 3 du CRTE « tendre vers la transition écologique » et de l'axe 1 du contrat NTDA « gestion et valorisation des déchets ».*

*3ème site du réseau ACCM en terme de fréquentation, la déchèterie de Raphèle est la plus vétuste au sein du réseau des déchèteries d'ACCM.*

*Cette première phase du projet permettra la réalisation d'études préliminaires et d'affiner le chiffrage définitif.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération CC2021\_159 du 8 décembre 2021 « Contrat de relance et de transition écologique » (CRTE) ;

Vu la délibération CC\_171 du 7 décembre 2023 « Signature du contrat régional Nos Territoires d'abord du Pays d'Arles » (NTDA) ;

Considérant qu'une mise à niveau réglementaire est prévue pour l'hiver 2023-2024. Toutefois, si cette mise à niveau permettra de respecter le cadre réglementaire, les travaux qui seront menés ne permettront pas de rendre sur ce site un niveau de service satisfaisant pour les usagers et des conditions de travail correctes pour les agents ACCM.

Une destruction totale du site actuel suivie d'une reconstruction complète avec agrandissement permettra de proposer un site nettement plus adapté aux standards actuels.

Considérant que l'année 2024 permettra seulement la réalisation d'études préalables au chiffrage définitif du projet.

Considérant le montant global de l'opération qui s'élève à 1 900 000€ HT et se décompose de la manière suivante :

- Etudes complémentaires, MOE et début des travaux : 28 142€ HT + 371 858€ HT,
- Travaux : 1 500 000€ HT.

Considérant la nécessité d'un soutien financier de l'État dans le cadre de la DSIL 2024 pour l'opération « Rénovation de la déchèterie de Raphèle, phase 1 - études préliminaires »



Arles Crau Camargue Montagnette



Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

|  |                    | Recettes HT      |                    |             |
|--|--------------------|------------------|--------------------|-------------|
| Relevés topographiques et diagnostics environnementaux | 28 142,00 €        | Etat - DSIL 2024 | 13 789,00 €        | 49%         |
|  |                    | Région - NTDA    | 8 724,60 €         | 31%         |
|  |                    | Autofinancement  | 5 628,40 €         | 20%         |
| <b>Total</b>   | <b>28 142,00 €</b> | <b>Total</b>     | <b>28 142,00 €</b> | <b>100%</b> |

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - APPROUVER** la réalisation de ce projet et son plan de financement ;
- 2 - SOLLICITER** le financement de l'Etat au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 13 789 € ;
- 3 - AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 4 - PRÉCISER** que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal.

**Pour (41) :** Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Anne-Laure DEFIANAS, Catherine BALGUERIE-RAULET, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Dominique BONNET, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Patrick DE CAROLIS, Claire DE CAUSANS, Olivier DEBICKI, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Nicolas KOUKAS, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Guy LUPERINI, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Serge MEYSSONNIER, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Françoise PAMS, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Mohamed RAFAI, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérécoeurs citoyens accessible à partir du site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr)*

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le



ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_125-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

## JEUDI 25 JUILLET 2024

**CC2024\_125** : Finances / Opération "Renouvellement des réseaux humides à Saliers" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 18 juillet 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Madame Anne-Laure DEFIANAS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Dominique BONNET, Madame Eva CARDINI, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Monsieur Olivier DEBICKI, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy LUPERINI, Madame Nathalie MACCHIAYME, Madame Clotilde MADELEINE, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Michel NAVARRO, Monsieur Davy NIGUES, Madame Françoise PAMS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Erick SOUQUE

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Paule BIROT-VALON (pouvoir donné à Madame Eva CARDINI)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Séverine DELLANEGRA (pouvoir donné à Monsieur Julien BESANÇON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Monsieur Rémy JACQUOT)
- Madame Mandy GRAILLON (pouvoir donné à Monsieur Gérard QUAIX)
- Monsieur Frédéric IMBERT (pouvoir donné à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Madame Dominique BONNET)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Madame Laurie PONS (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Pierre RAVIOL (pouvoir donné à Madame Sophie ASPORD)

### Étaient absents excusés:

- Madame Lucie BARZIZZA



Arles Crau Camargue Montagnette

- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Olga MARTINEZ

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_125-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Julien BESANÇON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Julien BESANÇON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2024**

**CC2024\_125 :** Finances / Opération "Renouvellement des réseaux humides à Saliers" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

Rapporteur : Monsieur Patrick DE CAROLIS

Nomenclature ACTES : 7.5

*La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement d'ACCM, notamment dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).*

*Le réseau d'eau potable de Saliers est en PVC et en fonte grise des années 1970. Il génère des fuites récurrentes et des effondrements fréquents.*

*Ce projet correspond à l'enjeu 3 du CRTE « tendre vers la transition écologique » vise donc à renouveler les réseaux eaux usées, eau potable et pluvial.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération CC2021\_159 du 8 décembre 2021 « Contrat de relance et de transition écologique » (CRTE) ;

Considérant que le réseau d'eau potable de Saliers est en PVC et en fonte grise des années 1970 sur une partie du projet (coté route de Saliers) et la rue des 3 fontaines (D37A) au nord de l'église. Ce réseau génère des fuites récurrentes ;

Considérant que le réseau d'assainissement, majoritairement en amiante ciment, est posé avec une très faible pente. Le réseau subit des effondrements fréquents dus à toutes ces contraintes et également à des attaques chimiques ;

Dans ce contexte, le Maître d'Ouvrage souhaite renouveler les réseaux :

EU et AEP de la route de Saliers et de la partie Nord de la rue des Trois Fontaines,

EU de la partie Sud de la rue des Trois Fontaines,

Pluvial au niveau de l'église.

Considérant que le montant des travaux de cette opération est évalué à

1 385 000 € HT détaillé comme suit :

- 1 036 000.00 € HT pour le renouvellement des réseaux EU

- 290 000.00 € HT pour la réfection des réseaux AEP

- 59 000.00 € HT pour la reprise du réseau pluvial

Considérant la nécessité d'un soutien financier de l'État dans le cadre de la DSIL 2024 pour l'opération « Renouvellement des réseaux humides à Saliers » ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :



Arles Crau Camargue Montanette



| Dépenses HT  |                       | Recettes HT          |                       |             |
|--------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-------------|
| Travaux      | 1 385 000,00 €        | Etat - DSIL 2024     | 405 000,00 €          | 29%         |
|              |                       | Etat-Agence de l'eau | 480 000,00 €          | 35%         |
|              |                       |                      | - €                   |             |
|              |                       | Autofinancement      | 500 000,00 €          | 36%         |
| <b>Total</b> | <b>1 385 000,00 €</b> | <b>Total</b>         | <b>1 385 000,00 €</b> | <b>100%</b> |

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - APPROUVER** la réalisation de ce projet et son plan de financement ;
- 2 - SOLLICITER** le financement de l'État au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 405 000,00€ ;
- 3 - AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 4 - PRÉCISER** que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

**Pour (41) :** Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Anne-Laure DEFIANAS, Catherine BALGUERIE-RAULET, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Dominique BONNET, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Patrick DE CAROLIS, Claire DE CAUSANS, Olivier DEBICKI, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Nicolas KOUKAS, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Guy LUPERINI, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTELMOURGUES, Serge MEYSSONNIER, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Françoise PAMS, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Mohamed RAFAI, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le



ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_126-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

## JEUDI 25 JUILLET 2024

**CC2024\_126** : Finances / Opération "Etudes pour la reprise du collecteur eaux usées quartier Barriol, Musée antique"  
- Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 18 juillet 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Madame Anne-Laure DEFIANAS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Dominique BONNET, Madame Eva CARDINI, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Monsieur Olivier DEBICKI, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy LUPERINI, Madame Nathalie MACCHIAYME, Madame Clotilde MADELEINE, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Michel NAVARRO, Monsieur Davy NIGUES, Madame Françoise PAMS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Erick SOUQUE

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Paule BIROT-VALON (pouvoir donné à Madame Eva CARDINI)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Séverine DELLANEGRA (pouvoir donné à Monsieur Julien BESANÇON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Monsieur Rémy JACQUOT)
- Madame Mandy GRAILLON (pouvoir donné à Monsieur Gérard QUAIX)
- Monsieur Frédéric IMBERT (pouvoir donné à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Madame Dominique BONNET)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Madame Laurie PONS (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Pierre RAVIOL (pouvoir donné à Madame Sophie ASPORD)

### Étaient absents excusés:



Arles Crau Camargue Montagnette

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Olga MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Julien BESANÇON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Julien BESANÇON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_126-DE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2024

**CC2024\_126 :** Finances / Opération "Etudes pour la reprise du collecteur eaux usées quartier Barriol, Musée antique"  
 - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

Rapporteur : Monsieur Patrick DE CAROLIS

Nomenclature ACTES : 7.5

*La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement d'ACCM, notamment dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).*

*Il est envisagé de terminer les travaux de réhabilitation engagés sur le réseau principal de collecte des eaux usées de la ville d'Arles, dans sa partie sud, au niveau du Musée antique, du fait de la vétusté du collecteur.*

*Cette 1ère phase du projet, correspondant à l'enjeu 3 du CRTE « tendre vers la transition écologique » concerne les études préliminaires et la maîtrise d'œuvre pour l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération CC2021\_159 du 8 décembre 2021 « Contrat de relance et de transition écologique » (CRTE) ;

Considérant la nécessité d'un soutien financier de l'État dans le cadre de la DSIL 2024 pour l'opération « Etudes pour la reprise du collecteur eaux usées quartier Barriol - Musée antique » ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses HT                              |                     | Recettes HT      |                     |             |
|--|---------------------|------------------|---------------------|-------------|
| Etudes préliminaires et maîtrise d'œuvre | 175 000,00 €        | Etat - DSIL 2024 | 87 500,00 €         | 50%         |
|  |                     |                  | - €                 |             |
|  |                     |                  | - €                 |             |
|  |                     | Autofinancement  | 87 500,00 €         | 50%         |
| <b>Total</b>                             | <b>175 000,00 €</b> | <b>Total</b>     | <b>175 000,00 €</b> | <b>100%</b> |

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - APPROUVER** la réalisation de ce projet et son plan de financement ;
- 2 - SOLLICITER** le financement de l'État au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 87 500,00€ ;
- 3 - AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 4 - PRÉCISER** que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2024 des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_126-DE

**Pour (41) : Mesdames et Messieurs :**

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Anne-Laure DEFIANAS, Catherine BALGUERIE-RAULET, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Dominique BONNET, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Patrick DE CAROLIS, Claire DE CAUSANS, Olivier DEBICKI, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Nicolas KOUKAS, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Guy LUPERINI, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Serge MEYSSONNIER, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Françoise PAMS, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Mohamed RAFAI, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**



Arles Crau Camargue Montagnette



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

## JEUDI 25 JUILLET 2024

**CC2024\_127 :** Finances / Opération "Construction d'un troisième réservoir d'eau potable sur le site de Margaillan" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 18 juillet 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Madame Anne-Laure DEFIANAS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Dominique BONNET, Madame Eva CARDINI, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Monsieur Olivier DEBICKI, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy LUPERINI, Madame Nathalie MACCHIAYME, Madame Clotilde MADELEINE, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Michel NAVARRO, Monsieur Davy NIGUES, Madame Françoise PAMS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Erick SOUQUE

### Etaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Paule BIROT-VALON (pouvoir donné à Madame Eva CARDINI)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Séverine DELLANEGRÀ (pouvoir donné à Monsieur Julien BESANÇON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Monsieur Rémy JACQUOT)
- Madame Mandy GRAILLON (pouvoir donné à Monsieur Gérard QUAIX)
- Monsieur Frédéric IMBERT (pouvoir donné à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Madame Dominique BONNET)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Madame Laurie PONS (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Pierre RAVIOL (pouvoir donné à Madame Sophie ASPORD)

### Etaient absents excusés:



Arles Crau Camargue Montagnette

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Olga MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Julien BESANÇON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Julien BESANÇON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_127-DE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2024

**CC2024\_127 :** Finances / Opération "Construction d'un troisième réservoir d'eau potable sur le site de Margaillan" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

Rapporteur : Monsieur Patrick DE CAROLIS

Nomenclature ACTES : 7.5

*La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement d'ACCM, notamment dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).*

*Ce projet correspondant à l'enjeu 3 du CRTE « tendre vers la transition écologique » vise à augmenter l'autonomie de la réserve sur Arles pour sécuriser la distribution d'eau potable sur le secteur urbain.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération CC2021\_159 du 8 décembre 2021 « Contrat de relance et de transition écologique » (CRTE) ;

Considérant que la commune d'Arles représente 60% des usagers du territoire avec un volume mis en distribution de 5 440 844 m<sup>3</sup> pour l'année 2022 ;

Actuellement la commune d'Arles possède un réservoir principal situé sur Pont de Crau, lieu-dit Margaillan avec 2 cuves de 5500m<sup>3</sup> chacune. Une capacité de réserve sur l'ensemble de la commune d'Arles de 12 982 m<sup>3</sup> (y compris les réservoirs des hameaux) soit une autonomie de 0,87j pour un volume de distribution de 14 906m<sup>3</sup>/j, bien inférieure à ce qui est recommandé (1j) ;

Considérant que l'objectif est d'augmenter l'autonomie de la réserve à Arles pour sécuriser la distribution d'eau potable sur le secteur urbain en vue d'une nouvelle ressource de sécurisation. L'implantation sur le site actuel a été rendu possible grâce à une réserve foncière disponible ;

Considérant la nécessité d'un soutien financier de l'État dans le cadre de la DSIL 2024 pour l'opération « Construction d'un 3ème réservoir d'eau potable sur le site Margaillan » ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses HT  |                       | Recettes HT          |                       |             |
|--------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-------------|
| Travaux      | 2 196 469,00 €        | Etat - DSIL 2024     | 600 000,00 €          | 27%         |
|              |                       | Etat-Agence de l'eau | 496 178,86 €          | 23%         |
|              |                       | CD13                 | 650 000,00 €          | 30%         |
|              |                       | Autofinancement      | 450 290,14 €          | 21%         |
| <b>Total</b> | <b>2 196 469,00 €</b> | <b>Total</b>         | <b>2 196 469,00 €</b> | <b>100%</b> |

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**



Arles Crau Camargue Montagnette

- 1 -APPROUVER** la réalisation de ce projet et son plan de financement ;
- 2 - SOLLICITER** le financement de l'État au titre de la DSIL 2024, à hauteur de 600 000,00€ ;
- 3 - AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 4 - PRÉCISER** que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau.

**Pour (41) :** Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Anne-Laure DEFIANAS, Catherine BALGUERIE-RAULET, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Dominique BONNET, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Patrick DE CAROLIS, Claire DE CAUSANS, Olivier DEBICKI, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Nicolas KOUKAS, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Guy LUPERINI, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Serge MEYSSONNIER, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Françoise PAMS, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Mohamed RAFAI, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**



Arles Crau Camargue Montagnette



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

## JEUDI 25 JUILLET 2024

**CC2024\_128** : Finances / Opération "Rénovation et optimisation de l'éclairage public dans les ZAE" - Demande de financement dans le cadre du Fonds vert 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 18 juillet 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Madame Anne-Laure DEFIANAS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Dominique BONNET, Madame Eva CARDINI, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Monsieur Olivier DEBICKI, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy LUPERINI, Madame Nathalie MACCHIAYME, Madame Clotilde MADELEINE, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Michel NAVARRO, Monsieur Davy NIGUES, Madame Françoise PAMS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Erick SOUQUE

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Paule BIROT-VALON (pouvoir donné à Madame Eva CARDINI)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Séverine DELLANEGRA (pouvoir donné à Monsieur Julien BESANÇON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Monsieur Rémy JACQUOT)
- Madame Mandy GRAILLON (pouvoir donné à Monsieur Gérard QUAIX)
- Monsieur Frédéric IMBERT (pouvoir donné à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Madame Dominique BONNET)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Madame Laurie PONS (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Pierre RAVIOL (pouvoir donné à Madame Sophie ASPORD)

### Étaient absents excusés:

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Cyril GIRARD



Arles Crau Camargue Montagnette

- Madame Olga MARTINEZ

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_128-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Julien BESANÇON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Julien BESANÇON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2024

**CC2024\_128** : Finances / Opération "Rénovation et optimisation de l'éclairage public dans les ZAE" - Demande de financement dans le cadre du Fonds vert 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel JALABERT

Nomenclature ACTES : 7.5

*Le Fonds Vert est un dispositif destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets relatifs aux performances environnementales, à l'adaptation du territoire et aux changements climatiques. ACCM sollicite un financement de l'État dans le cadre du dispositif Fonds Vert pour la rénovation et l'optimisation de l'éclairage public des ZAE, conformément à l'enjeu 3 du CRTE « tendre vers la transition écologique du territoire ».*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération CC2021\_159 du 8 décembre 2021 « Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ;

Considérant que dans le cadre du transfert de compétences « développement économique, création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques (ZAE) », les travaux de rénovation et d'optimisation de l'éclairage public constituent un enjeu majeur en terme économique et environnemental ; qu'ils concernent les six ZAE du territoire communautaire d'ACCM ;

Considérant que les travaux de rénovation et d'optimisation de l'éclairage public ont été estimés à 1 000 000 € HT sur plusieurs années et qu'ils débiteront en 2024, pour un montant annuel de 250 000€ HT ;

Considérant la nécessité d'un soutien financier de l'État dans le cadre du Fonds Vert pour la rénovation et l'optimisation de l'éclairage public des six ZAE, du territoire ;

Considérant le plan de financement suivant pour l'année 2024 :

| Dépenses HT          |                     | Recettes HT            |                     |             |
|----------------------|---------------------|------------------------|---------------------|-------------|
| Travaux tranche 2024 | 250 000,00 €        | Etat - Fonds Vert 2024 | 100 000,00 €        | 40%         |
|                      |                     | CD13                   | 100 000,00 €        | 40%         |
|                      |                     |                        | - €                 |             |
|                      |                     | Autofinancement        | 50 000,00 €         | 20%         |
| <b>Total</b>         | <b>250 000,00 €</b> | <b>Total</b>           | <b>250 000,00 €</b> | <b>100%</b> |

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - APPROUVER** la réalisation de ce projet et son plan de financement ;
- 2 - SOLLICITER** l'aide de l'État au titre du Fonds Vert 2024 à hauteur de 100 000 € ;
- 3 - AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer au nom et pour le



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_128-DE

compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**4 - PRÉCISER** que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal.

**Pour (41)** : Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Anne-Laure DEFIANAS, Catherine BALGUERIE-RAULET, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Dominique BONNET, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Patrick DE CAROLIS, Claire DE CAUSANS, Olivier DEBICKI, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Nicolas KOUKAS, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Guy LUPERINI, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Serge MEYSSONNIER, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Françoise PAMS, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Mohamed RAFAI, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_129-DE



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

## JEUDI 25 JUILLET 2024

**CC2024\_129 :** Assemblées / Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Remplacement d'un membre suppléant - Modification de la délibération n°CC2023\_111 du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 18 juillet 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Madame Anne-Laure DEFIANAS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Dominique BONNET, Madame Eva CARDINI, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Monsieur Olivier DEBICKI, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy LUPERINI, Madame Nathalie MACCHIAYME, Madame Clotilde MADELEINE, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Michel NAVARRO, Monsieur Davy NIGUES, Madame Françoise PAMS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Erick SOUQUE

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Paule BIROT-VALON (pouvoir donné à Madame Eva CARDINI)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Séverine DELLANEGRÀ (pouvoir donné à Monsieur Julien BESANÇON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Monsieur Rémy JACQUOT)
- Madame Mandy GRAILLON (pouvoir donné à Monsieur Gérard QUAIX)
- Monsieur Frédéric IMBERT (pouvoir donné à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Madame Dominique BONNET)
- Madame Valérie MARTEL-MOURGUES (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Madame Laurie PONS (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Pierre RAVIOL (pouvoir donné à Madame Sophie ASPORD)

### Étaient absents excusés:



Arles Crau Camargue Montagnette

- Madame Lucie BARZIZZA
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Olga MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Julien BESANÇON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Julien BESANÇON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_129-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2024**

**CC2024\_129 :** Assemblées / Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Remplacement d'un membre suppléant - Modification de la délibération n°CC2023\_111 du 21 septembre 2023

Rapporteur : Monsieur Patrick DE CAROLIS

Nomenclature ACTES : 5.3

*Il s'agit de prendre acte de la modification de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).  
La CLECT évalue avec précision le montant des recettes et des charges transférées, afin de fixer le montant de l'attribution de compensation qui sera reversée aux communes. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées.*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La commission élit son président et son vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président. Il en résulte qu'une première séance doit être dédiée à l'élection du président et du vice-président, pour assurer la régularité de la convocation et de l'ordre du jour des séances suivantes.

La communauté d'agglomération verse aux communes membres une attribution de compensation égale aux recettes transférées, diminuées du coût net des charges transférées.

La CLECT évalue avec précision le montant des recettes et des charges transférées, afin de fixer le montant de l'attribution de compensation qui sera reversée aux communes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI) qui dispose en son IV qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT). Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée exclusivement de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Vu la délibération n°2004-032 du conseil communautaire d'ACCM du 5 mai 2004 portant création de la CLECT ;

Vu la délibération n°2014-24 du conseil communautaire d'ACCM du 30 avril 2014 fixant le nombre de membres titulaires à 9 et le nombre de membres suppléants à 9 et répartis comme suit :

- Arles : 2 membres titulaires / 2 membres suppléants



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_129-DE

- Tarascon : 2 membres titulaires / 2 membres suppléants
- Saint-Martin-de-Crau : 2 membres titulaires / 2 membres suppléants
- Saintes-Maries-de-la-Mer : 1 membre titulaire / 1 membre suppléant
- Boulbon : 1 membre titulaire / 1 membre suppléant
- Saint-Pierre-de-Mézoargues : 1 membre titulaire / 1 membre suppléant

Vu la délibération n°2020\_084 du conseil communautaire d'ACCM du 30 juillet 2020 mandatant le Président d'ACCM pour notifier aux communes membres ladite délibération afin que chaque conseil municipal procède à la désignation de ses représentants à la commission ;

Vu la délibération n°CC2020\_143A du conseil communautaire d'ACCM du 4 novembre 2020 désignant les 9 membres titulaires et les 9 membres suppléants à la CLECT ; pour la commune d'Arles : Sylvie PETETIN et Paule BIROT-VALON titulaires, Jean-Michel JALABERT et Pierre Raviol suppléants, pour la commune de Tarascon : Fabien BOULLARD et Clotilde MADELEINE titulaires, Nathalie MACCHI et Max OUVRARD suppléants, pour la commune de Saint-Martin-de-Crau : Rémy JACQUOT et Christophe LAUFRAY titulaires, Annie GUIGUE et Jeanine FARENQ suppléants, pour la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Patrick PAC titulaire et Françoise FAVIER suppléante, pour la commune de Boulbon : Christian GILLES titulaire et Catherine GILLES suppléant, pour la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues : Laurie PONS titulaire et Jean-Christophe AUDIBERT suppléant ;

Vu la délibération n°CC2022\_040 du conseil communautaire d'ACCM du 13 avril 2022 désignant pour la commune de Boulbon : Jérémie BECCIU titulaire et Jacques AUFRERE suppléant ;

Vu la délibération n°CC2023\_111 du conseil communautaire d'ACCM du 21 septembre 2023 désignant pour la commune de Saint-Martin-Crau : Rémy JACQUOT et Hervé MISTRAL titulaires, Annie GUIGUE et Jeanine FARENQ suppléantes ;

Considérant le décès de Max OUVRARD membre de la CLECT issu de la commune de Tarascon, il convient de le remplacer par Valérie MARTEL-MOURGUES désignée par délibération n°121/2024 du conseil municipal de Tarascon du 20 juin 2024.

Les représentants, titulaires et suppléants, sont donc les suivants :



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20240725-CC2024\_129-DE



| <b>Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)</b> |  |                                |  |  |
|---|--|--------------------------------|--|--|
| <b>Commune</b>  | <b>Numéro et date de la délibération</b> | <b>Nombre de représentants</b> | <b>Titulaires</b>                      | <b>Suppléants</b>                          |
| Arles   | n°2020_0253<br>du<br>25/09/2020          | 4                              | Sylvie PETETIN<br>Paule BIROT-VALON    | Jean-Michel JALABERT<br>Pierre RAVIOL      |
| Tarascon  | n° 121/2024<br>du<br>20/06/2024          | 4                              | Fabien BOUILLARD<br>Clotilde MADELEINE | Nathalie MACCHI<br>Valérie MARTEL-MOURGUES |
| Saint-Martin-de-Crau  | N°78/23<br>du<br>05/09/2023              | 4                              | Rémy JACQUOT<br>Hervé MISTRAL          | Annie GUIGUE<br>Jeanine FARENQ             |
| Saintes-Maries-de-la-Mer  | n°2020-72<br>du<br>29/09/2020            | 2                              | Patrick PAC                            | Françoise FAVIER                           |
| Boulbon   | n°20/2022<br>du<br>10/03/2022            | 2                              | Jérémie BECCIU                         | Jacques AUFRERE                            |
| Saint-Pierre-de-Mézoargues  | n°34/2020<br>du<br>17/08/2020            | 2                              | Laurie PONS                            | Jean-Christophe AUDIBERT                   |

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1 - PRENDRE ACTE** de la désignation de Valérie MARTEL-MOURGUES membre suppléant à la CLECT, représentant la commune de Tarascon ;

**2 - PRENDRE ACTE** de la nouvelle composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées, telle que présentée ci-dessus.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE LA DÉLIBÉRATION.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**